



Safety chez Swisscom

Règle "Travaux isolés" (001)

© SiBe Safety Swisscom Konzern



Safety chez Swisscom

Règle "Travaux isolés" (001)



Définition

Un travailleur est dit isolé **lorsqu'il ne peut être secouru immédiatement** après un accident ou dans une situation critique.

Ce risque existe, p.ex., quand ses collègues ne sont plus en contact visuel ou à portée de voix avec lui.

La sécurité des personnes travaillant seules requiert des réflexions spéciales car cette situation de travail recèle des dangers spécifiques, en particulier ceux d'être "*livré à soi – même*".





Safety chez Swisscom

Règle "Travaux isolés" (001)

Autorisation activité isolée

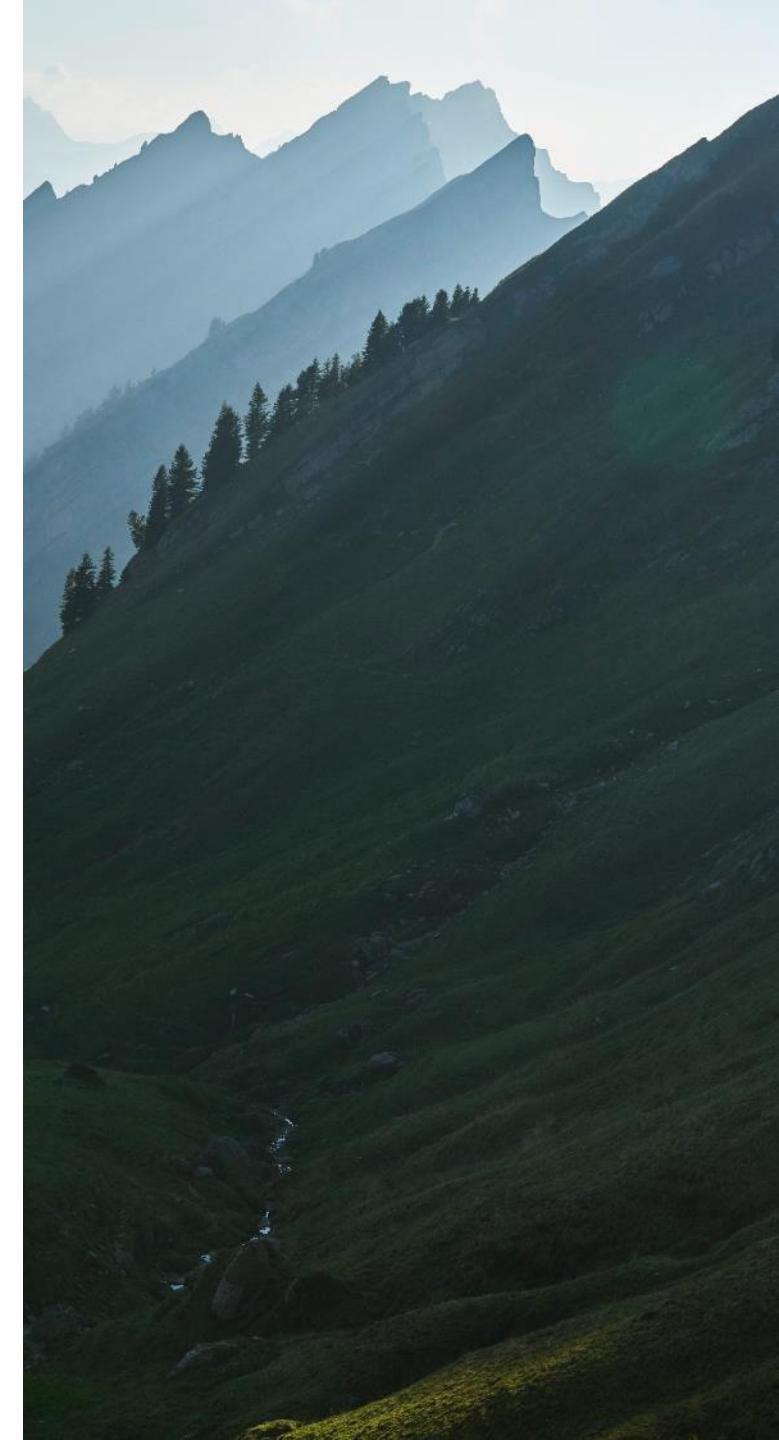
- **En règle générale, aucune activité isolée n'est autorisée** si les travaux peuvent conduire à des situations dans lesquelles le travailleur est dans l'impossibilité de se porter lui-même assistance.

Responsabilité des supérieurs – doivent assurer...

- que les travaux dangereux sont effectués par le **personnel adéquat** et conscient des risques encourus;
- que à toute personne travaillant seul, en cas d'accident, doivent être garantie rapidement l'assistance.

Exigences personnelles – personnes travaillant seules doivent...

- Avoir pleinement **conscience des risques** encourus;
- **Maîtriser/savoir appliquer les mesures** requises pour garantir sa propre sécurité (et celle des autres);
- Être formé de manière adéquate;
- Être apte à travailler seul d'un point de vue physique, psychique et technique.





Safety chez Swisscom

Règle "Travaux isolés" (001)

Travaux isolés autorisés pour

- Le travail de bureau général (back office), le travail à domicile (Home-Office), les déplacements aller-retour sur le lieu de travail, les déplacements professionnels pendant la journée.



Acceptées/autorisées avec certaines mesures de sécurité

- Service de piquet (y compris déplacements professionnels);
- Déplacements professionnels de nuit;
- Travaux d'handicapés (mesures à prendre en fonction du degré de handicap);
- Management Center SBC (pendant le travail de nuit, le week-end et les jours fériés);
- Travaux **PRÈS** les poteaux en bois (contrôle d'entretiens préventifs);
- Personnel de vente (p.ex. Shops)



Non acceptées/interdites (24h/24h)

- Travaux ... **SUR** les poteaux en bois; sur les mâts d'antennes; dans des puits; sur et aux abords des voies ferrées; avec une plate-forme de levage; avec une tronçonneuse; sur les routes (préparation de chantier et installation);
- Femmes enceintes et mères qui allaitent;
- Jeunes travailleurs (âgés de moins de 18 ans);
- Call Center (durant le service de nuit: 22:00-06:00);
- Access difficiles au stations (p.ex. danger d'avalanche)





Safety chez Swisscom

Règle "Travaux isolés" (001)

Processus de décision "Travaux isolées" (v. aussi Suva 44094)

- Principe de base: il faut assurer que le travailleur isolé soit apte et que suite à un accident ou en cas de situation critique puisse être secouru à temps.

